

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA
REHABILITATION DE LOGEMENT

Service Urbanisme opérationnel
N° 2017-D- 60

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- ⇒ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ⇒ VU, la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,
- ⇒ VU, l'arrêté n°24 du 27 janvier 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Roland VEAUX, vice-Président en charge de la prospective territoriale du schéma directeur du commerce, du programme local de l'habitat, de l'application du droit des sols et du schéma de cohérence territoriale, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1er – Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers de réhabilitation de logement dans le cadre du Programme d'Intérêt Général – Habiter Mieux (P.I.G. « Habiter Mieux ») et dans le cadre des nouvelles modalités prévues dans la délibération n° 345 du 15 octobre 2015.

Article 2 – Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant total de 12 388,47 €. Elles seront versées sur présentation de la fiche de calcul de l'ANAH.

Article 3 – La dépense est inscrite au budget principal – article 204 2170.

Article 4 – La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de la date de notification à (aux) (l') intéressé(s).

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **06 avril 2017**
Publié ou notifié,
Le **06 avril 2017**

Annexe

Nom du propriétaire	Adresse des travaux	Dépense subventionnée	Participation GrandAngoulême	
			Taux	Montant
Monsieur et Madame ARRAULT Richard	7 Rue Jeanne Jugan 16000 ANGOULEME	20 000 €	10 %	2 000 €
Madame GARRIGO Laure et Monsieur HAJ Imad	8 Rue de la Font Noire 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC	18 190.45 €	10%	1 819.05 €
Monsieur JOUBERT Sylvain	194 Rue Maurice Bouchor 16600 RUELLE SUR TOUVRE	18 046.92 €	10%	1 804.69 €
Madame KOBBI Sabrina	53 Rue de la Chaussée 16730 FLEAC	16 129.18 €	10%	1 612.92 €
Madame BENAIS Delphine	48 Avenue du Général de Gaulle Appart 7 Résidence Grapillet 16 800 SOYAUX	3 491.50 €	10%	349.15 €
Monsieur et Madame JARDIN Frédéric	161 Rue de Paris 16000 ANGOULEME	20 000 €	10%	2 000 €
Monsieur et Madame JOUIN Didier	10 Impasse du Marais 16400 LA COURONNE	17 890.04 €	10%	1789.00 €
Madame ROUGIER Gwenaëlle	28 bis rue de la Mutualité 16000 ANGOULEME	10 136.61 €	10%	1 013.66 €
TOTAL		123 884.70 €	10%	12 388.47 €